



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 novembre 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS le 9 novembre, le Conseil communautaire, légalement convoqué le lundi 30 octobre 2023, s'est réuni à la salle polyvalente de Coise-Saint-Jean-Pied-Gauthier, en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 48

Nombre de membres votants : 54

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaiant donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT	X		
Carlo	APPRATTI	ARBIN	X		
Georges	COMMUNAL	ARVILLARD		J.F. CLARAZ	X
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Nicole	BOUVIER	BOURGNEUF	X		
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOUX SUR GELON	X		
Eric	BARBIER	CHAMPLAURENT			X
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN	X		
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE	X		
Stéphane	DUPARC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Gilles	PETIT (Suppléant)	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD	X		
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET		J.Y. BERGER SABATTEL	X
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL			X
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES	X		
Elise	AGUETTAZ (Suppléante)	MONTENDRY	X		
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN	X		
Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		

David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		
Yves	PAVILLET	MONTMELIAN	X		
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS		I. JARRIAND	X
Giuseppina	PATRAS	MYANS			X
Annie	GEORGES (Suppléante)	PLANAISE	X		
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE		F. VILLAND	X
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE	X		
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE			X
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE		J.J. BAZIN	X
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE			X
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS	X		
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Lionel	GOUVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY	X		
Emmanuel	COUX (Suppléant)	STE HELENE DU LAC	X		
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE			X
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE		J. GACHET	X
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY	X		
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET	X		
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX			X

183-2023 ENGAGEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES EN FAVEUR D'UN PROJET DE CUISINE CENTRALE SUR LE TERRITOIRE, LOCALISE A MONTMELIAN

Rapporteur : Jean-François DUC

Dans le cadre de son Plan Alimentaire Territorial, Cœur de Savoie a pour objectif de développer la consommation de produits locaux et de qualité, notamment au sein de la restauration collective. Un des leviers d'action passe au travers des cuisines centrales en régie qui permettent d'orienter et de maîtriser l'approvisionnement.

Durant le mois de février 2022, trois groupes de travail ont été créés afin de lancer une dynamique sur le territoire. Les communes ont été invitées à des réunions d'information autour des projets de cuisine de Porte de Maurienne (ancien projet d'Aiton), de Montmélian (en restructuration) et sur une réflexion sur la commune de Valgelon-La Rochette.

En parallèle, Cœur de Savoie a proposé des actions aux acteurs de la restauration collective pour les aider à atteindre les objectifs de la loi EGALIM (enquête, soutien technique, formation, visites, etc.).

Pour aider à la définition des projets de cuisine centrale, la Communauté de communes a contribué à des études de faisabilité aux côtés de la Communauté de communes de Porte de Maurienne et de la Ville de Montmélian. L'avancement des projets et les résultats des études ont été présentés en comité des maires le 14 septembre dernier.

La Ville de Montmélian s'est engagée à relocaliser l'approvisionnement de sa cuisine centrale à travers son programme « À Montmélian on sème pour la vie ». D'une capacité de production de 700 repas/jour, la cuisine est aujourd'hui obsolète et ne peut répondre aux exigences actuelles. Les locaux exigus et vieillissants ne permettent pas d'envisager une rénovation. Aussi, est-il prévu de construire une nouvelle cuisine sur un terrain attenant. Ce projet de construction est l'occasion d'associer de nouveaux partenaires souhaitant maîtriser la fabrication des repas « du champ à l'assiette ». La capacité de production pourrait atteindre un maximum de 1200 repas. La commune souhaite voir ce projet se réaliser dès 2024, ce qui nécessite de fixer la capacité de production fin 2023, pour lancer le concours de maîtrise d'œuvre dans la foulée.

Ce projet serait réalisé sous la maîtrise d'ouvrage d'une structure ad hoc (société de projet, SPL, syndicat mixte...) associant la Ville de Montmélian, la communauté de communes, son CIAS ainsi que les communes ou syndicats des écoles intéressés par cette démarche et prêts, dès maintenant, à rejoindre ce projet. La nature juridique de la structure porteuse pour la construction et la gestion de cet équipement sera arrêtée en fonction de la nature juridique de ses membres et de l'éventail de sa clientèle (vente à ses seuls membres ou vente à d'autres qu'à ses membres), après réalisation d'une étude juridique et financière, qui inclura les modalités de financement du projet et de la structure, mais également le prix de revient cible d'un repas.

L'engagement des collectivités se traduira par une prise de participation au capital d'une société ou par une contribution financière à un syndicat, afin d'apporter l'autofinancement nécessaire à la construction de cet équipement.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité par 51 voix pour, 1 voix contre (Rémy SAINT GERMAIN) et 2 abstentions (Martine POMA et Michel RAVIER) :

- **S'ENGAGE** en faveur de la réalisation d'un premier projet de cuisine centrale sur le territoire, d'une capacité de 1200 repas/jour environ, qui serait localisé à Montmélian ;
- **POURSUIT** les études juridiques et économiques permettant d'affiner la définition et le dimensionnement de ce projet ;
- **S'ENGAGE**, au vu du résultat de ces études, à devenir membre fondateur de la structure juridique à créer, de droit public ou de droit privé, qui serait maître d'ouvrage de la construction et de la gestion de cet équipement ;
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au BP 2024 ;
- **PARTICIPE** aux comités de pilotage et réunions concernant ces projets ;
- **DESIGNE** Jean-François DUC comme représentant de la Communauté de communes pour le suivi de ce projet de cuisine centrale.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

La Secrétaire de séance



Elodie VANACKERE

La Présidente,



Béatrice SANTAÏS

